AVIS PUBLIC

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-D'ABBOTSFORD

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ :

Demande de projet particulier de construction, modification ou d'occupation d'un immeuble

CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE NO 638-2020

QU'il y aura une séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford, le mardi, 25 juin 2024 à 18h30 à la salle du conseil au 926, rue Principale Est à Saint-Paul-d'Abbotsford.

UNE assemblée publique de consultation sur ledit projet de résolution aura lieu le :

27 juin 2024, à 19h00 à l'hôtel de ville,

situé au 926 rue Principale est, Saint-Paul-d'Abbotsford

L'OBJET du projet de résolution est :

De permettre la location à court terme dans une habitation bifamiliale isolée existante, en dérogation au Règlement de zonage numéro 612-2018, pour le 985-987, rue Principale Est.

Règlement de zonage numéro 612-2018

- Autoriser un usage accessoire à l'habitation de location à court terme pour une habitation bifamiliale isolée dans la zone M-38;
- Autoriser une marge latérale de 2 mètres, alors que le bâtiment doit être situé à un minimum de 4 fois les marges latérales prescrites à la grille des spécifications, donc à 8 mètres minimum;

QU'au cours de cette session, le conseil doit statuer sur la demande de projets particuliers de construction, modification ou d'occupation d'un immeuble fait par le Café des Récoltes inc. concernant le changement d'usage du bâtiment au 985-987, rue Principale Est.

QUE cette demande de projet particulier de construction, modification ou d'occupation d'un immeuble ne semble pas porter préjudice à autrui.

DONNÉ à Saint-Paul-d'Abbotsford, ce 10e jour du mois de juin deux mille vingt-quatre.

_____

Jean-Raphaël Cloutier

Directeur général

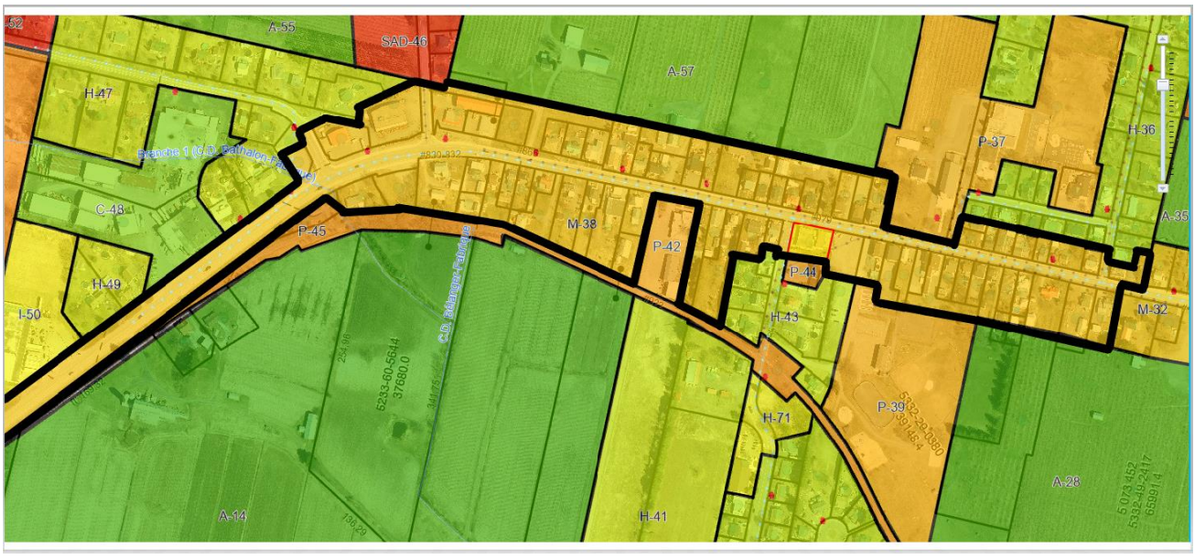

Zone visée : M-38.

Zones contiguës : A-28, A-57, C-48, H-36, H-43, H-47, H-49, I-50, M-32, P-37, P-39, P-42, P-44, P-45 et SAD-46.